



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Le 23/03/2017

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20 présents
Votants : 22 votants

L'an deux mil dix-sept, le 21 du mois de mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM., DELDICQUE Jean-François, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN,, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Maryline BOROWIAK, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Claire KERRINCKX , Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN.

ABSENTE : Monique SOULIER

POUVOIRS : Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER
Emmanuel EGLAINE donne pouvoir à Claire KERRINCKX

SECRETARE DE SEANCE : M. Jean-François DELDICQUE.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2017
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016
- Budget général de la Commune : affectation du résultat 2016
- Budget primitif 2017 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières
- Budget primitif 2017 : Commune
- Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale
- Demandes de subventions pour sorties scolaires école élémentaire et école maternelle
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2017 – Délibération N° 2017-05-1 :

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2017 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

Mme Claire KERRINCKX demande au Maire la réponse à la question posée concernant le parrainage qu'il a accordé et qui ne figure pas au compte-rendu de ce conseil. M. le Maire lui répond que dans un compte-rendu, il est nécessaire de donner les décisions prises par le conseil municipal et qu'en l'espèce il s'agissait d'une décision prise par le Maire uniquement. Par ailleurs, les journaux se sont fait l'écho de ce parrainage et il s'en est déjà expliqué.

Le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 15 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 mars 2017.

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 Délibération N° 2017-05-2

Le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2016 dressé par M. Jean-François DELDICQUE, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2016, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 lesquels se présentent ainsi :

038123
TRES. LA TOUR-DU-PIN



II-1
Exercice 2016

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 187 977,00	2 063 398,00	3 251 375,00
Titres de recettes émis (b)	916 829,23	2 210 040,15	3 126 869,38
Réductions de titres (c)	28 491,40	23 646,97	52 138,37
Recettes nettes (d = b - c)	888 337,83	2 186 393,18	3 074 731,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 187 977,00	2 063 398,00	3 251 375,00
Mandats émis (f)	745 532,79	1 897 306,87	2 642 839,66
Annulations de mandats (g)	0,00	23 646,97	23 646,97
Dépenses nettes (h = f - g)	745 532,79	1 873 659,90	2 619 192,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	142 805,04	312 733,28	455 538,32
(h - d) Déficit			

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-256 928,79	0,00	142 805,04	0,00	-114 123,75
Fonctionnement	395 893,47	395 893,47	312 733,28	0,00	312 733,28
TOTAL I	138 964,68	395 893,47	455 538,32	0,00	198 609,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	138 964,68	395 893,47	455 538,32	0,00	198 609,53

Le solde des restes à réaliser **2016 en dépenses d'investissement s'établit à 32 904.01 €.**

Mairie de SAINT CLAIR DE LA TOUR



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

ETAT DES RESTES A REALISER 2016

DEPENSES

20 - Immobilisations incorporelles

667.96 €

	Imputation	Tiers	Montant TTC
2031 - frais d'études			
Appel public mise en concurrence	2031	essor	667.96 €

21 - Immobilisations corporelles

6 437.83 €

	Imputation	Tiers	Montant TTC
21578 - Autres Matériels et outillages de voirie			
matériels pour le service technique	21578	WURTH	2 695.03 €
2183 - Mobilier de bureau et Matériel Informatique			
imprimante école maternelle	2183	INMAC	118.80 €
2158 - Autres installations - matériels et outillage technique			
serrures automatiques	2158	Gerard et peysson	3 624.00 €

23 - Immobilisations en cours

25 798.22 €

	Imputation	Tiers	Montant TTC
238 - Avances et acomptes versés sur les commandes d'immobilisations corporelles			
eradication ballons fluoTravaux	238	SEDI	23 924.22 €
eradication ballons fluo MO	238	SEDI	1 874.00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2016

32 904.01 €

Le montant des restes à réaliser 2016 est de trente deux mille neuf cent quatre euros et un centime

Fait à Saint Clair de la Tour, le 30 janvier 2017

TRESORERIE
DE LA TOUR DU PIN
Rue Vincendon - B.P. 9
38351 La Tour du Pin Cedex
Tél. 04 74 97 09 57

Le Maire
Jean-François DELDICOUE



M. Xavier LE DUFF explique que le compte administratif 2016 montre que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées puisqu'il se dégage un excédent de fonctionnement de 312 733 € et que contrairement à ce qui avait été dit par M. Luc BASSETTE l'année dernière, les dépenses n'avaient pas été minorées.

MM. Luc BASSETTE et Patrick BLANDIN prennent la parole à tour de rôle pour indiquer leur désaccord sur cette analyse car ils estiment que s'il y a eu 15 % d'économies réalisées sur le budget de fonctionnement c'est en partie grâce à des remboursements d'assurance et des dotations supplémentaires et que par ailleurs le budget d'investissement n'a pas été réalisé pour un tiers de ce qui était prévu. Ils reconnaissent toutefois les efforts faits de réduction des dépenses et rappellent que dans les commissions finances et travaux, ils ont été force de propositions.

M. Xavier LE DUFF explique à l'assemblée, avec des schémas comparatifs que la Commune de ST CLAIR DE LA TOUR a des dépenses de fonctionnement inférieures à la moyenne des communes de taille équivalente, et que le problème concerne les recettes de fonctionnement qui sont trop faibles. C'est ce que dit également le Receveur Municipal. Le taux de la taxe d'habitation est inférieur de 1 point à la moyenne départementale et 2 points aux moyennes régionale et nationale. M. Jean-François DELDICQUE rappelle que la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement est plus faible si les taxes sont trop faibles et que le budget de la Commune est serré du fait des remboursements d'emprunts. Par ailleurs, 46 % des Saint-Clairois ne payent pas la Taxe d'Habitation en fonction de leurs revenus.

Concernant les dépenses de fonctionnement, des actions ont été menées pour les diminuer, avec le concours des agents municipaux qui ont fait des efforts dans ce sens. Ces actions ont été notamment : l'extinction de l'éclairage public, les renégociations de contrats de sous-traitance et la recherche de mutualisation, l'obligation de remplir des demandes d'achats...

Par ailleurs, la Commune a connu des investissements très importants dans les années 2013 et 2014 avec la construction de la Maison des Associations et la rénovation de la Mairie qui a duré sur plusieurs exercices. Ces investissements ont nécessité des emprunts conséquents, trop importants sans doute pour la Commune d'où la situation budgétaire actuelle. En 2019, le niveau d'endettement de la Commune reviendra à l'identique de celui des communes de même strate de population.

Jean-Claude PELISSE explique que le ratio de désendettement annoncé de 11.33 années est un ratio acceptable car compris entre 10 et 12 ans. Il indique que les efforts devront être poursuivis de façon à pouvoir emprunter pour la construction de l'école lorsque cela sera possible. Il faut également vendre les actifs de la Commune, comme cela a été fait pour l'immeuble du Foulon. D'autres bâtiments pourraient être vendus, telle la cure. Le dossier est à l'étude.

La comptabilité analytique débutée depuis 2 ans sera poursuivie de façon à avoir une meilleure analyse des coûts des différents services.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal, par 4 voix contre et 18 voix pour approuve le compte de gestion et le compte administratif 2016 de la Commune.

3. Budget général de la Commune : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 **Délibération N° 2017-05-3**

Les résultats constatés de 2016 figurant au compte administratif 2016 doivent être affectés au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2017 **312 733.28 €** au compte : recettes d'investissement 1068 du chapitre 10 représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2016.

4. Budget primitif 2017- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION **Délibération N° 2017-05-4**

M. le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux communaux pour l'année 2017 à l'identique de ceux appliqués en 2016, selon la volonté émise majoritairement lors du DOB :

FISCALITE – BUDGET 2017

TAXE	TAUX 2016 ET BASES 2016	PRODUITS 2016	PROPOSITIONS TAUX 2017	PRODUITS ATTENDUS 2017
HABITATION	9.05 % 4 198 000 €	379 919 €	9.05 %	379 919 €
FONCIER BATI	15.32 % 3 813 000 €	584 152 €	15.32 %	584 152 €
FONCIER NON BATI	56.61% 31 000 €	17 549 €	56.61 %	17 549 €
3 TAXES		981 620 €		981 620 €

Il précise que les bases 2017 ne sont pas encore connues mais une augmentation de 0.4 % a été annoncée, ce qui implique que le montant des taxes sera légèrement supérieur. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les taux proposés pour 2017 sont votés tels qu'indiqués ci-dessus.

Mme Claire KERRINCKX fait remarquer que M. Emmanuel EGLAINE dont elle a le pouvoir, vote les taux proposés. En effet, s'il s'était exprimé pour une hausse des impôts précédemment, il avait indiqué, qu'il fallait des investissements en conséquence.

5. BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE – Délibération N° 2017-05-5

M. Xavier LE DUFF présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2017 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. Ce budget primitif a été communiqué avec la convocation du DOB du 28 février 2017. Il a été modifié suite à la visite de M. le Maire au Receveur Municipal et compte-tenu du fait que le compromis de vente du Foulon n'est pas signé à ce jour. La cession de l'immeuble du Foulon, lorsqu'elle sera réalisée fera l'objet d'une décision budgétaire modificative.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2017 de la Commune tel qu'indiqué ci-après avec un vote par section et par chapitre :

Section de Fonctionnement :

RECETTES

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
013	Atténuations de charges	62 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	116 200.00
73	Impôts et taxes	1 581 650.00
74	Dotations, subventions et participations	308 500.00
75	Autres produits de gestion courante	16 800.00
76	Produits financiers	100.00
77	Produits exceptionnels	3 300.00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 088 550.00

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
011	Charges à caractère général	475 351.12
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 067 645.00
014	Atténuations de charges	5 000.00
022	Dépenses imprévues	50 000.00
023	Virement à la section d'investissement	194 107.88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 100.00
65	Autres charges de gestion courante	192 446.00
66	Charges financières	93 000.00
67	Charges exceptionnelles	900.00
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 088 550.00

Section d'investissement :**RECETTES :**

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
021	Virement de la section de fonctionnement	194 107.88
024	Produits de cession	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 100.00
041	Opérations patrimoniales	57 694.92
10	Dotations, fonds divers et réserves	397 834.20
13	Subventions d'investissement reçues	19 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	100.00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	678 837.00

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
01	Solde d'exécution reporté	114 123.75
020	Dépenses imprévues	47 426.15
041	Opérations patrimoniales	57 694.92
016	Emprunts et dettes	230 341.47
20	Immobilisations incorporelles	12 467.96
21	Immobilisations corporelles	86 087.83
23	Immobilisations en cours	130 694.92
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	678 837.00

M. Luc BASSETTE remercie pour le travail effectué concernant la présentation budgétaire. Il rappelle que le travail en commissions finances et travaux a été important pour la réalisation des économies mais qu'il reste inquiet qu'en à la situation des recettes qui ne couvrent pas, selon lui, le remboursement des emprunts. Il indique que les marges de manœuvres sont faibles. A mi- mandat, il trouve que les promesses de campagne de la majorité n'ont pas été réalisées. Par ailleurs, avec les démissions récentes, il estime que la majorité est fissurée.

M. Xavier LE DUFF remercie toute l'équipe de la majorité municipale pour le travail effectué et indique que même s'il peut y avoir des points de désaccord entre les élus, l'essentiel est d'avancer pour le bien de la Commune.

M. le Maire rappelle également que des dossiers ont vu le jour, comme la supérette « VIVAL » et que si d'autres non pu se réaliser, comme le carrefour sur la Route de St Didier, RD 2, c'est à cause de facteurs indépendants de la volonté municipale mais parce que le Département de l'Isère n'a pas été d'accord sur les propositions faites par la commune et la communauté de communes ainsi que l'étude pour la mise en place de feux tricolores. L'enrobé ayant été refait, la route ne peut plus être modifiée pendant 5 ans.

Après en avoir délibéré et par 7 voix contre et 15 voix pour, le budget primitif 2017 de la Commune est adopté.

6. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Délibération N° 2017-05-6

Monsieur le Maire rappelle aux élus, qui sont déjà informés, qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune à hauteur de 30 000 € pour cette année 2017.

Mme Claire KERRINCKX indique qu'il faut que les Saint Clairois sachent que cette somme est nécessaire pour combler les dépenses effectuées lors des années précédentes et maintenir le niveau de prestation actuel. Il n'y aura pas d'aides supplémentaires pour les habitants. Elle rappelle qu'elle et Mme Kathia VENDOIS avait alerté précédemment sur le fait qu'il ne fallait pas diminuer les années précédentes la subvention à 17 000 € au lieu de 20 000 € et par ailleurs réfléchir à certaines prestations trop coûteuses, comme le portage des repas. Elles trouvent également que les aides sociales allouées n'ont pas été nombreuses ni importantes et que certaines ont été refusées. Mme Maryline BOROWIAK répond que s'il y a eu refus, c'est parce que la personne ne rentrait pas dans les critères définis pour percevoir une aide financière.

M. Jean-Claude PELISSE et Mme Maryline BOROWIAK rappellent que des aides supplémentaires ont été apportées comme l'aide aux demandeurs d'emploi qui n'existait pas et qui est assurée bénévolement. Par ailleurs, deux jeunes Saint Clairoises ont eu une aide financière pour passer leur permis de conduire, ce qui est une nouveauté également.

M. le Maire précise que les dépenses du CCAS ne pourront qu'augmenter dans les années à venir car les besoins de la population sont de plus en plus importants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **30 000 € au CCAS** pour l'année 2017.

7. Demandes de subventions pour sorties scolaires des écoles maternelle et élémentaire – Délibération N° 2017-05-7 :

M. Thierry SOHIER, adjoint aux affaires scolaires, liste les différentes demandes de subventions émanant des enseignants :

Ecole maternelle : voyage à la ferme pédagogique de Courtenay : 120 élèves concernés soit les 4 classes. Mme Sandrine MOULIN, Directrice, demande une subvention de 7 € x 120 enfants, soit : **840 €**. Elle indique que la coopérative scolaire payera 5 € par élèves, soit 600 € et le Sou des écoles : 840 €. La participation des familles demandée est de 2 € par enfant, soit 240 €.

Les dépenses se montent à 1200 € d'entrées pour la Ferme et 1 320 € de car soit : 2 520 €.

Ecole élémentaire : voyage au planétarium de Vaulx en Velin et entrées à Ebullisciences : 4 classes : 109 élèves. M. Pierre LAUDE, Directeur, demande une subvention de 7 € x 109 = **763 €**. Le coût des entrées au planétarium est de 654 € et

celui d'Ebullisciences à 504 €, le car coûte 1 228 €. La participation des familles sera de 4 € x 109 enfants, soit : 436 €. Le coût total du voyage est de 2 386 €. Il reste en attente : 763 € non subventionnés pour le moment. Une demande a été faite auprès du Sou des Ecoles.

Ecole élémentaire : Sortie « Moulin Guitare » : les deux classes de CP et CE1 ont prévu une sortie pour la journée du 31 mars au Moulin Guitare à La Bâtie Divisin.

Les enseignantes demandent une subvention de 7 € par élève

Soit $53 \times 7 = \mathbf{371 \text{ €}}$.

Le coût du transport pour les deux classes est de 155 € et chaque classe devra verser 300 € pour l'animation. Il a été demandé 278 € au Sou des Ecoles et une participation de 2 € par famille.

Le montant total des subventions dans le cadre de l'attribution des 7 € par élève sera donc de 1 974 €, montant inférieur aux 3 600 € alloués au maximum, sur une année scolaire, pour les deux écoles selon la délibération en vigueur.

Ecole élémentaire : annulation de la classe découverte pour laquelle le conseil municipal avait prévu une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Par ailleurs, il est prévu une intervention de KAPLA au niveau de l'ensemble des élèves de l'école pour un coût de 1 000 € au total pour laquelle l'école demande une subvention exceptionnelle de 500 €, le Sou des Ecoles étant lui aussi sollicité pour un montant égal.

M. Luc BASSETTE demande pourquoi la classe de découverte a été annulée. Mme Maryline BOROWIAK et M. le Maire répondent que c'est par manque d'actions réalisées qui auraient permis de percevoir des fonds supplémentaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus indiquées.

Fin du conseil municipal : 21 h